



SECTION 1 • IDENTIFICATION DU PRODUIT

APPELLATION COMMERCIALE	AGENT DE DÉMOULAGE EN AÉROSOL
NUMÉRO DE PRODUIT ANAMET	230-19
APPELLATION CHIMIQUE	

FABRICANT / FOURNISSEUR	ANAMET
ADRESSE	C.P. 538 BOUCHERVILLE, QUÉBEC, J4B 6Y2
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	(450) 646-1290
TÉLÉPHONE D'URGENCE	CANUTEC (613)-996-6666

SECTION II • COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES

Caractérisation chimique. Description	Numéro CAS	%	OSHA PEL (mg/m ³)	ACGIH TLV (mg/m ³)
Normal heptane.	142-82-5	40↔70	400	500
Spiritueux minéraux.(sans odeur)	64742-47-8	1↔5	100	100
Silicone.	Non disponible.	5↔10	Non disponible.	Non disponible.
Propane.	74-98-6	10↔30	Non disponible.	Non disponible.
Isobutane.	75-28-5	7↔13	Non disponible.	Non disponible.

NOTE: Les ingrédients sont listés dans l'inventaire TSCA des substances chimiques. Ceux qui ne sont pas identifiés, sont jugés non-dangereux.

SECTION III • CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition en °C	92 °C (197.6°F) Basé sur les données pour l'heptane normal. Moyenne pondérée: 95.48 °C (203.9°F)	Pression de vapeur (mm Hg)	45↔60
Point de fusion en °C	Non applicable.	Densité de vapeur (Air = 1)	3.45 Basé sur les données pour l'heptane normal.
Densité (Eau = 1)	0.700↔0.720 @ 20°C (68°F)	Taux d'évaporation (Acétate de butyle= 1)	4.5 Basé sur les données pour l'heptane normal. Moyenne pondérée: 4.28 (Acétate de butyle)
Solubilité dans l'eau	Insoluble.		
Aspect et odeur	Clair, sans couleur / Pétrole (léger).		



SECTION IV • FEU / RISQUE D'EXPLOSION

Point d'ignition	La plus petite valeur connue (tasse fermée): -4 °C (24.8°F) TAG (heptane normal).			
Limites d'inflammabilité	LEL	1.2 %	UEL	9.5 %
Extincteurs	<p><u>Petits feux</u> : Utiliser les extincteurs secs, CO₂, mousse.</p> <p><u>Gros feux</u> : Utiliser la mousse ou l'eau brumeuse.</p> <p>Rafraichir les contenants exposés avec de l'eau dans le but d'empêcher l'accumulation de pression et d'éviter l'auto-ignition et/ou explosion. Éviter de répandre les flammes en arrosant.</p>			
Procédures spéciales d'extinction	Utiliser un équipement de respiration autonome (SCBA).			
Feux spéciaux et risques d'explosion	<p>Monoxyde et dioxyde de carbone, dioxyde de silicone, formaldéhyde en traces et autres gaz irritants.</p> <p>Protéger des impacts et des décharges statiques les bombes aérosols. Le produit pulvérisé peut être sensible aux décharges statiques à cause de son agent propulsant inflammable ainsi qu'aux concentrations inflammables du produit lui-même.</p> <p>Les vapeurs du produit peuvent former un mélange inflammable/explosif avec l'air dans les endroits restreints et selon les conditions suivantes : les vapeurs se tiennent entre les limites d'inflammabilité (1.0% à 6.7%) et le tout se trouve en présence d'une source d'ignition.</p> <p><u>NE PAS exposer des bombes aérosols aux flammes, à la chaleur ou sources d'ignition. Le contenant peut exploser lorsque chauffé.</u></p>			

SECTION V • RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable.
Conditions à éviter	<p>La plume enflammée propulsée par cette bombe aérosol peut dépasser les 45 cm (18 pouces).</p> <p>Code de feu (NFPA 30B), Niveau 3 Aérosol. Ne pas utiliser en présence de flammes ou étincelles. Ne pas mettre dans de l'eau chaude ou près de sources de chaleur.</p>
Incompatibilité	Éviter les agents oxydants, les acides et les alcalis puissants.
Produits dangereux de décomposition	Monoxyde et dioxyde de carbone, dioxyde de silicone, formaldéhyde en traces et autres gaz irritants.



SECTION VI • PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

A – PREMIERS SOINS

Yeux	Rincer avec de l'eau propre en gardant les paupières ouvertes pour au moins 15 minutes. Obtenir une assistance médicale. Si l'irritation persiste, contacter un médecin.
Peau	Laver immédiatement et en profondeur les régions affectées avec de l'eau et du savon. Si des symptômes persistent, consulter un médecin. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Inhalation	Transporter le patient à l'air frais hors de la zone d'exposition. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la respiration arrête, donner la respiration artificielle. Obtenir immédiatement une assistance médicale.
Ingestion	Si avaler, appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison. NE PAS faire vomir. L'aspiration du matériel régurgité dans les poumons peut causer une pneumonite chimique entraînant la mort.

B – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

VOIES D'ACCÈS PRINCIPALES: Inhalation, Ingestion, la peau et les yeux.

▼ EXPOSITION À COURT TERME ▼

Yeux	Peut causer de l'irritation, rougeurs des yeux, des larmes.
Peau	Peut irriter, dégraisser, sécher et faire craquer la peau.
Inhalation	L'inhalation excessive des vapeurs peut causer l'irritation des voies respiratoires supérieures et peut aussi produire des effets néfastes sur le système nerveux central. Ces effets peuvent inclure des étourdissements, faiblesse et/ou fatigue généralisé, nausée, maux de tête, pertes de conscience. L'inhalation du produit dans les poumons peut causer une pneumonie chimique pouvant être fatal.
Ingestion	Irritation gastro-intestinale. Les symptômes peuvent inclure des nausées, de la diarrhée et des vomissements. Peut être mortel si ingéré.

▼ EXPOSITION À LONG TERME ▼

Cancérogène	L'heptane contient des quantités minimales de benzène à risques cancérogènes pour l'homme; ceci fondé sur l'évaluation des travaux du groupe IARC.
Effets tératogènes, mutagènes et/ou autres effets sur la reproduction	Non établi. Le benzène peut provoquer des altérations génétiques héréditaires. Le benzène cause une foetotoxicité chez les animaux à des doses qui sont maternellement toxiques. N'altère pas la fertilité.
Sensibilité épidermique	Le contact prolongé et/ou répété peut se résulter par des dermatites.
Sensibilité respiratoire	L'inhalation de façon prolongée et/ou répétée peut causer une pneumonite chimique pouvant être fatal.
Matériaux synergiques	Non établi.



SECTION VII • PRÉCAUTIONS À SUIVRE

PROTECTION PERSONNELLE

Vue, visage	Porter des lunettes de protection avec boucliers latéraux.
Protection respiratoire	Éviter de respirer les vapeurs, brumes ou gouttelettes. Sélectionner un des respirateurs approuvé NIOSH selon le niveau de concentration des contaminants aéroportés. Et ceci en accord avec les régulations OSHA; respirateur (demi masque) pour vapeurs organiques.
Ventilation	Utiliser dans un endroit bien aéré. Fournir une ventilation adéquate pour s'assurer de ne pas dépasser la limite définie d'exposition occupationnelle. Si la ventilation de sortie est inadéquate, utiliser une protection respiratoire appropriée.
Ouïe	Aucun.
HMIS	Santé: 2 Inflammabilité: 4 Réactivité: 0

SECTION VIII • MESURES PRÉVENTIVES (FUITES ET/OU DÉVERSEMENTS)

Mesures à suivre en cas de fuites ou de déversement	Ventiler et éliminer les sources d'ignition. Garder éloigner des sources de chaleur. Absorber avec des matériaux absorbants secs et inertes. Ramasser dans des contenants appropriés.
Élimination des résidus	Recycler si possible; consulter les agences pertinentes. Ne pas disposer dans les égouts. Lorsque la bombe est vide, appuyer sur la valve pour relâcher toute pression résiduelle et mettre au vidange.

SECTION IX • MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Entreposage	Entreposer dans des endroits frais (sous les 50°C (122°F)) et bien ventilés. Garder à l'écart des sources d'ignition (interdiction de fumer), de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Ne pas percer ou incinérer les bombonnes.
Manutention	Garder à l'écart des sources d'ignition, chaleur. Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs, brumes ou gouttelettes. Si avaler, obtenir immédiatement une assistance médicale et monter l'étiquette du produit. Se laver les mains à l'eau et au savon après toute manipulation.
Classification Relative à l'expédition •DOT• Classes de danger	<ul style="list-style-type: none"> • Dénomination d'exp. DOT: Aérosols. • Dénomination d'exp. TDG/UN: Aérosols. • Numéro UN: UN1950 • Classe de danger: 2.1. • Groupe d'emballage: II. • Exemption TDG: Non disponible. • Étiquette: Aérosols. • Classe IATA: 2.1. • Classe IMDG: 2.1.
HMIS	Santé: 2 Inflammabilité: 4 Réactivité: 0



SECTION X • INFORMATION RELATIF À L'ÉCOLOGIE

Impact environnemental et Distribution dans l'environnement	Non disponible.
Persistance et Dégradation	Non disponible.
Toxicité	Non disponible.
Impact des effluents traités	Non disponible.

SECTION XI • INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

• RÉGLEMENTATIONS EC:

TSCA STATUS: Compris dans l'inventaire du contrôle des substances toxiques.
 SARA TITLE III

- Section 302: Aucun.
- Section 311/312: Aigu, Feu, Pression.
- Section 313: Heptane, 142-82-5 40-70%.

STATUS RCRA: F001 (si disposé).

• RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES:

Classification WHMIS: Aérosol; A, B5, D2B.

Anamet Inc. décline toute garantie exprimée ou implicite quand à la commercialisation du produit au fait qu'il convient à un usage quelconque, en égard du produit ou des renseignements fournis. Toute l'information figurant dans la présente fiche repose sur des données auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Bien que cette information soit présumée exacte, Anamet Inc. ne fait aucune représentation concernant son exactitude ou son intégralité. Comme les modalités d'utilisation du produit ne sont pas du ressort d'Anamet Inc. les utilisateurs ont par conséquent la responsabilité de vérifier si le produit convient à l'usage particulier auquel il est destiné. Ils doivent de plus assumer tous les risques associés à l'utilisation, la manipulation et l'élimination du produit, ainsi que ceux découlant de la publication, de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements présentés dans la présente. Cette information porte uniquement sur le produit faisant l'objet de la présente fiche et ne s'applique pas à son utilisation en combinaison avec d'autres matières ou dans tout autre procédé.



TERMINOLOGIE

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS: Chemical Abstract Service

CFR: Code of Federal Regulations (Transportation in U.S.A.)

DOT: Department of Transportation (USA)

DSL: Domestic Substance List

HMIS: Hazardous material information sheet

IARC: International Agency for Research and Cancer

LC: Lethal Concentration

LD: Lethal Dosage

MSHA: Mine Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health (USA)

NTP: National Toxicology Program (U.S.A.)

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

PEL: Permissible exposure limit.

STEL: Short term exposure limit.

TDG: Transportation of Dangerous Goods

TLV: Threshold limits value.

TSCA: Toxic Substances Control Act

TWA: Time-weighted average

USEPA: United States Environmental Protection Agency

WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System